PROCURATION



SOFTIMAT S.A.

Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne BE0421.846.862

Le/la soussigné(e) : (nom complet de l'actionnaire)					
Adresse complète de l'actionnaire :					
Propriétaire de :		actions nomin	atives/au porte	ur/dématériali	isées¹
de la société Softimat s.a./n.v., dont instituer :	le siège social est sis	à 1380 Lasne,	Chaussée de	Louvain 435,	déclare
Madame – Monsieur¹:				(nom comp	olet)
pour mandataire spécial, avec pouvoir d	le substitution, à l'effet de	e :			

A. représenter l'actionnaire à l'assemblée générale extraordinaire de Softimat s.a., qui se tiendra le lundi 15 février 2016 à 11h30 au siège social, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, et de prendre part à toutes délibérations relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres

Proposition de réduire le capital à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Proposition de donner autorisation au conseil d'administration, pour une durée de 36 mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée aux Annexes du Moniteur Belge, d'acquérir en Bourse ses actions propres pour un prix compris entre EUR 1 et EUR 20 par action et ce, en exécution de la décision de l'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000 EUR.

Cette proposition comprend également la proposition de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'accomplir toutes formalités en vue de faire constater les réductions de capital résultant des rachats d'actions qu'il effectuera en vertu de l'autorisation dont question ci-dessus.

2. Réduction de capital suite au rachat d'actions propres

- (a) Suite à la décision de l'assemblée générale du 27 mai 2013 de réduire le capital d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le rachat d'actions propres et à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir en bourse des actions de la société, constatation du rachat de 58.822 actions propres effectué entre le 25 juillet 2014 et le 6 octobre 2014, pour un total de 169.037,19 EUR, lesquelles actions sont nulles de plein droit ; et,
- (b) suite à la décision de l'assemblée générale du 20 juin 2014 de réduire le capital d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le rachat d'actions propres et à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acquérir en bourse des actions de la société, constatation du rachat de 60.057 actions propres effectué entre le 16 septembre 2015 et le 4 décembre 2015, pour un total de 121.918,89 EUR, lesquelles actions sont nulles de plein droit.

En conséquence, réduction du capital d'un montant correspondant aux dites actions pour le ramener de 21.319.319,13 EUR à 21.028.363,05 EUR représenté par 6.182.067 actions.

- 3. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la coordination des statuts.
- B. Participer à toutes Assemblées Générales Extraordinaires ultérieures qui pourraient être tenues avec le même ordre du jour, d'émettre tous votes, d'adopter ou de rejeter tous amendements, de signer tous actes, procèsverbaux et listes de présence, de faire toutes déclarations, de se substituer à;
- C. <u>En général, de faire tout ce qui est utile ou nécessaire, même si non expressément indiqué aux présentes.</u>

1/2

¹ Biffer la mention inutile

Instructions de vote

Remplissez ici vos instructions de vote :							
1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres							
	pour	☐ contre		abstention			
2. Rédu	ction de capital suite au	rachat d'actions propres					
Ce po	oint ne donne pas lieu à	un vote.					
2 Doub	oire à conférer au Conce	il d'Administration en exécution des résolutior	ac prices				
		<u>_</u>	is prises				
	pour	☐ contre	Ц	abstention			
Lieu et d	ate:						
Signatur	e de l'actionnaire ² :						
J							
Si l'action	nnaire n'est pas une per	sonne physique :					
Nom de l	a personne morale:						
Nom du	signataire³:						
Qualité :							
Quante .							
Signatur	e ² :						

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission reprises dans la convocation. Le formulaire de procuration complété doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse <u>info@softimat.com</u>, soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, soit par fax au 02/352.83.80, au plus tard <u>le mardi 9 février 2016</u>. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site Internet <u>www.softimat.com</u>.

² La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

³ Le signataire déclare être habilité à signer au nom et pour compte de l'actionnaire identifié en page 1 de la présente procuration.